



Nombre de conseillers	56
En exercice	56
Présents	40
Votants par procuration	11
Absents	24
Total des votes	51

4.2

L'an deux mille vingt quatre, le seize décembre, le 16 décembre 2024 à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 10 décembre 2024 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de M. Alexis DARMOIS

**ELUS PRESENTS :**

Mme DE ANDRES, M. LECHAPTOIS, M. BOUCHER, M. BISSON, Mme GILBERT, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. BONVOISIN, M. TIHY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. MARIE, Mme CLUZEL, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, M. TIMON, M. DUTILLOY, Mme ROSA, Mme LOUVEL, M. BEAUDOUIN, M. BURET, Mme MONLON, M. DUCLOS, M. AUBE, Mme MOUCHEL, M. MAUVIEUX, M. VALLEE, M. MORDANT, Mme BOQUET, M. DOUYERE, M. SWERTVAEGER, M. RUVEN, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS, Mme BOURNISIE, M. RABEL, M. FOU COURT, M. VETEL, M. LEBOUCHER, Mme DUHAMEL, M. MEAUDE

**ELUS REPRESENTES PAR UN POUVOIR :**

MME DA SILVA A M ; BESSARD , MME ROULAND A M. BISSON, M. DUMESNIL A M. LEBOUCHER, M. BARRE A M. MEAUDE, MME DUVAL A MME ROSA, M. LEFRANCOIS A MME DUTILLOY, MME CABOT A M. AUBE , MME QUESNEY A MME MONLON, M. ANFRAY A MME MOUCHEL, M. ROBILLOT A M. MARIE, MME BINET A M. DOUYERE

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. MARIE

**N°DEL\_0123\_2024 Création d'un poste de chargée de coopération Convention Territoriale Globale**

La réforme des collectivités territoriales a conduit à renouveler le tissu institutionnel local et à mettre en valeur les établissements de coopération intercommunale comme une échelle pertinente pour la coordination des acteurs locaux et la fourniture des services aux administrés. Ces évolutions nécessitent de repenser les relations qui s'articulent autour de projets de territoire coconstruits et suivis collectivement.

Le poste de Chargé de coopération est une des réponses à ce besoin croissant. Il a vocation à articuler les projets visant au maintien et au développement des services aux familles coconstruits et formalisés entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et les collectivités dans le cadre d'une Convention Territoriale Globale (CTG)

Le Chargé de Coopération Convention Territoriale Globale (CTG) contribue à la conception, la mise en oeuvre et au suivi de la Convention Territoriale Globale. Il met ainsi en oeuvre les orientations stratégiques de la collectivité en matière de développement social du territoire, dans une approche multi thématiques. Sur un mode partenarial et dans une approche globale et transversale, il participe au pilotage, à la contractualisation et au suivi des projets en coordonnant les différentes interventions des politiques publiques en jeu.

Conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Dans le cas présent, le recrutement répond aux critères prévus dans le décret n°2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique. En conséquence, le recrutement se verra uniquement par voie contractuelle via ce format « contrat de projet ».

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L.313-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU le Décret n°2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique

**CONSIDÉRANT** que la coordination des partenaires sociaux et leur mise en relation avec les familles relève d'une compétence intercommunale,

**CONSIDÉRANT** que pour l'heure, la mission liée à la Convention Globale Territoriale n'est plus assurée sur la Communauté de Communes Pont-Audemer-Val-de-Risle,

**CONSIDÉRANT** que le besoin sur ce poste peut être pourvu par voie contractuelle sous la forme d'un contrat de projet,

*Le Conseil Communautaire décide,  
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité,*

- **D'AUTORISER** la création d'un poste de chargé.e de coopération Convention Globale Territoriale,
- **D'AUTORISER** un recrutement sous la forme d'un contrat de projet (CDD renouvelable dans la limite de 6 ans au total),
- **DE CRÉER** en conséquence un poste à temps complet de catégorie B ou A sur la filière animation ou sur la filière médico-sociale (cadre d'emploi des animateurs, des conseillers socio-éducatifs, des moniteurs-éducateurs, intervenants familiaux ou des éducateurs de jeunes enfants),
- **DE MODIFIER** en conséquence le tableau des effectifs au titre des emplois non permanents.
- **DE PRÉVOIR** les crédits nécessaires au budget (chapitre 012, fonction 64131)

Pont-Audemer, le 16 décembre 2024  
Pour le Président empêché  
qui certifie que la présente délibération a été  
adressée à la Préfecture de l'Eure



Le 1<sup>er</sup> Vice-Président  
Alexis DARMOIS

FICHE DE POSTE

 <p><b>PONT-AUDEMER VAL DE RISLE</b> communauté de communes</p>	Poste occupé par :
	Fonction : <b>Chargé.e de coopération CTG</b>
	<b>FILIERE/CATEGORIE/GRADE</b>
<b>AFFECTATION</b>	FILIERE : Animation ou médico-sociale CATEGORIE : A ou B CADRE D'EMPLOI : <b>Animateur, EJE, conseiller ou assistant socio-éducatif</b>
Service : Centre social Temps de travail hebdomadaire : Travail du lundi au vendredi	Supérieur hiérarchique direct ROUSSEL Vincent, Directeur du Pôle des politiques sociales
<b>MISSIONS ET ACTIVITES DU POSTE</b>	
<p>La réforme des collectivités territoriales a conduit à renouveler le tissu institutionnel local et à mettre en valeur les établissements de coopération intercommunale comme une échelle pertinente pour la coordination des acteurs locaux et la fourniture des services aux administrés. Ces évolutions nécessitent de repenser les relations qui s'articulent autour de projets de territoire coconstruits et suivis collectivement.</p> <p>Le poste de Chargé de coopération est une des réponses à ce besoin croissant. Il a vocation à articuler les projets visant au maintien et au développement des services aux familles coconstruits et formalisés entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et les collectivités dans le cadre d'une Convention Territoriale Globale (CTG)</p> <p>Le Chargé de Coopération Convention Territoriale Globale (CTG) contribue à la conception, la mise en oeuvre et au suivi de la Convention Territoriale Globale. Il met ainsi en oeuvre les orientations stratégiques de la collectivité en matière de développement social du territoire, dans une approche multi thématiques. Sur un mode partenarial et dans une approche globale et transversale, il participe au pilotage, à la contractualisation et au suivi des projets en coordonnant les différentes interventions des politiques publiques en jeu.</p>	
<p><b>Missions principales :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation du diagnostic thématique et territorial (ressources : dispositifs, acteurs du développement territorial, des tendances et facteurs d'évolution, des leviers d'intervention possibles de la collectivité) et identification des enjeux</li> <li>- Définition du cadre d'orientation</li> <li>- Elaboration du schéma de développement et des plans d'action qui en découlent</li> <li>- Organisation de la gouvernance.</li> <li>- Appui à la gouvernance : assistance et conseil auprès des élus et des instances de pilotage, organisation et animation de comités de pilotage, des groupes techniques, des commissions thématiques et territoriales</li> <li>- Animation de la dynamique partenariale (acteurs locaux et institutionnels) : identification et mobilisation des partenaires stratégiques, suivi du lien avec les référents et les chargés de coopération locaux, identification des attentes, organisation de l'information et la communication, développement des échanges d'expériences et d'actions transversales</li> <li>- Organisation et animation de la relation avec la population : favoriser l'expression et la mobilisation des habitants (développement, animation et pérennisation de démarches de concertation et de participation, valorisation des initiatives), construction et mise en oeuvre d'une stratégie de communication, régulation des relations institutions/acteurs/population</li> <li>- Proposition et co-construction des outils</li> <li>- Accompagnement à l'émergence des enjeux du territoire</li> <li>- Analyse des demandes, des attentes et besoins des familles et évaluation des actions mises en oeuvre</li> <li>- Contribution à traduire les besoins des familles dans une perspective d'adéquation avec les offres</li> <li>- Elaboration et conduite de programmes d'actions : accompagnement méthodologique des porteurs de projets (diagnostic, définition, outils de suivi, adaptation des projets à l'évolution contextes), contractualisation des projets, portage d'actions en propre...</li> <li>- Contribution au renforcement du maillage territorial des structures d'animation de la vie sociale (AVS)</li> <li>- Elaboration du cadre d'évaluation et mise en place d'indicateurs de suivi</li> <li>- Mobilisation des données auprès des partenaires et acteurs</li> <li>- Exploitation (analyses quantitatives et qualitatives) et communication des résultats</li> <li>- Veille sur la réglementation, les outils et méthodes de développement territorial, l'environnement économique, social, culturel, politique</li> </ul> <p>- Veille sur l'évolution des dispositifs connexes : Politique de la ville, Conseil de développement, Contrat local de santé, Schéma de prévention et de sécurité...</p>	
<p><b>Intérêts, Contraintes et difficultés du poste :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Disponibilité horaire</li> <li>- Autonomie et degré de responsabilité forts</li> </ul>	
<b>AUTONOME ET RESPONSABILITES</b>	
Très grande autonomie mais sous la responsabilité du directeur du Pôle des politiques sociales	
<b>MOYENS TECHNIQUES MIS A DISPOSITION</b>	
Ordinateur portable + écran fixe Téléphone fixe + portable pro	
<b>EPI (Equipements de Protections Individuels)</b>	
RAS	
<b>COMPETENCES REQUISES</b>	
<b>SAVOIRS</b>	<b>SAVOIRS FAIRE - ETRE</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Expérience significative dans la définition et le pilotage de dispositifs partenariaux et l'animation de réseaux</li> <li>- Connaissance des politiques publiques et des acteurs institutionnels et locaux</li> <li>- Maîtrise de la démarche de développement éducatif et social local</li> </ul>	<p><b>Savoirs Faire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Expertise et conseil</li> <li>Conception et développement</li> <li>Méthodologie de projet: analyse et stratégie</li> <li>Conduite opérationnelle d'actions</li> </ul> <p><b>Savoir Etre :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Organisation et gestion des priorités</li> <li>Adaptabilité au cadre d'intervention (acteurs, politiques publiques)</li> <li>Esprit d'initiative</li> <li>Esprit d'analyse et de synthèse</li> <li> Aptitude rédactionnelles</li> <li>Rigueur, disponibilité, autonomie, réactivité</li> <li>Respect des obligations de discrétion et de confidentialité</li> </ul>
<b>DIPLOMES REQUIS</b>	
Diplôme niveau II en carrières sociales, animation sociale, développement local et/ou ingénierie sociale ou expérience professionnelle sur un poste similaire	
A Pont-Audemer, le : L'Agent,	A Pont-Audemer, le : Le Responsable hiérarchique,